Le Voyacais

AVRIL 2021

L'édito

Cette période de printemps est un renouveau pour tous ; l'arrivée des beaux jours correspond souvent, et c'est heureux, à une activité de plein air bien plus importante, de début de projets urbanistiques, de jardinage... Un petit rappel sur les règles de bon voisinage !

Qui dit jardinage et bricolage, dit usage d'outils et d'appareils potentiellement bruyants : tondeuses, élagueuses, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques... En vertu de la réglementation sur les bruits de voisinage (arrêté municipal du 18/10/2013), afin de préserver la santé et la tranquillité publiques, il est rappelé que leur usage n'est autorisé que dans les créneaux suivants :

du lundi au vendredi :

8h - 12h / 14h - 19h30

le samedi : 9h - 12h / 15h – 19h30

le dimanche et jours fériés : 10h – 12h

D'autre part il vous incombera d'entretenir vos trottoirs et caniveaux, d'en contenir la pousse des plantes, et bien sûr, de ne pas utiliser de produits phytosanitaires (arrêté municipal du 9/11/2016).

Pour vous débarrasser de vos déchets verts, plusieurs solutions : le compostage des tontes et feuillages (amendement naturel pour les plantes), le broyage et paillage des branchages et feuilles mortes (excellent paillis pour le jardin et le potager) ou le dépôt en déchèteries qui valorisent les déchets, le brûlage des déchets verts à l'air libre étant formellement interdit toute l'année .

Respectons-nous et n'oublions pas que nous sommes toujours le voisin de nos voisins.

Votre Conseil Municipal

Lucinda Montero, conseillère municipale, se présente

A mon tour de me présenter

Lucinda, 30 ans, j'habite Vouhé depuis plus de 6 ans maintenant avec mon mari et notre fille.

Je suis préparatrice en pharmacie depuis 10 ans et je travaille à Surgères depuis 4 ans.

Nous apprécions beaucoup Vouhé pour son calme, nous y avons été très bien accueillis.

J'ai accepté de rejoindre l'équipe de la mairie car j'aime beaucoup ce village et j'ai eu envie de contribuer à son évolution.

Je suis une personne simple et dynamique.

Quand le virus du Covid nous le permettra, j'aimerai beaucoup participer à l'animation de Vouhé. Je participe à la commission école et jeunesse.

J'aime beaucoup la danse country.

Au plaisir de vous croiser prochainement dans le village.

La Mairie
L'agence postale

7 rue de la Mairie
17700 Vouhé

Tél : 05 46 68 96 16

mairie.vouhe17@orange.fr

Www.vouhe17.fr

Horaires

Mardi, Mercredi, Vendredi

14h30—18h30

Samedi 9h30—12h30

Les numéros d'appel d'urgence

Numéro d'urgence européen : 112

Samu : 15

Police /Gendarmerie : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Secours en mer : 196

Urgence aéronautique 191

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Le budget 2021 et une première analyse de la gestion 2020

Cette période est importante pour la commune car c'est au cours du conseil municipal de mars qu'a lieu la présentation et le vote du budget qui expose les recettes et dépenses estimées pour l'année 2021.

Elaborer le budget nécessite de respecter les règles de la comptabilité publique, et la présentation des deux catégories de dépenses et de recettes doit être équilibrée.
La catégorie "recettes et dépenses de **fonctionnement**" retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune. Celles qui reviennent chaque année (électricité, charges de personnel...).
La catégorie "recettes et dépenses **d'investissement**" présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours, c'est-à-dire des dépenses et des recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine : remboursement des capitaux empruntés, acquisitions immobilières, nouveaux travaux...

Cette année l'accent est mis sur la voierie qui a souffert des pluies hivernales. Une somme a donc été provisionnée afin de faire effectuer les travaux indispensables (le point à temps) par une entreprise de voierie (derrière l'église, rue de la Dorate, rue du Breuil, rue des Nonnes).

Le budget met aussi en évidence les économies réalisées grâce, au choix d'un nouvel assureur (Groupama), à un contrôle des charges de personnel qui représentent 44 % des dépenses de fonctionnement (embauche d'un agent technique dans le cadre d'un contrat d'accès à l'emploi qui nous fait bénéficier d'une aide de l'Etat de 50 % sur le salaire), à une optimisation de la gestion du temps des agents de l'école et ainsi justifie l'économie d'un emploi.

Le budget fait enfin ressortir une diminution de la charge financière. Un emprunt a été soldé en 2020 et aucun nouvel emprunt n'a été prévu pour l'année 2021.

La situation financière de la Commune de Vouhé s'est considérable-ment améliorée en 2020

Une première analyse des principaux éléments financiers de la gestion 2020 de la commune de Vouhé par l'Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de Surgères.

La présente analyse porte sur les trois derniers exercices et examine, entre autre, les principaux agrégats financiers : la capacité d'autofinancement, la trésorerie et les ratios de solvabilité.
A l'issue de la gestion 2020 le résultat de fonctionnement de la commune présente une progression de 76 %.

La capacité d'autofinancement- CAF

Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement.
La Capacité d'Auto Financement nette, qui tient compte du remboursement de la dette en capital, progresse. Cette progression s'explique d'abord par une diminution du remboursement de la dette de 81,3 % confortée par une diminution des charges de fonctionnement réelles de 12,7 % alors que les produits de fonctionnement réels progressent de 2,2 %.

Le coefficient d'autofinancement courant - CAC

Il permet d'apprécier l'aptitude de la commune à autofinancer ses dépenses d'équipement après avoir fait face à ses charges réelles de fonctionnement et au remboursement de sa dette en capital. Cet indicateur ne doit donc pas être supérieur à 100 % (le seuil critique étant de 105 %). Dans le cas présent, le CAC est passé de 204 % en 2019, à 94 % en 2020 (il était de 112 % en 2018), ***la moyenne régionale étant de 89%.***

La trésorerie

Elle représente au 31 /12 /2020, 221 jours de dépenses de fonctionnement réelles. Ce qui reste très suffisant, la moyenne raisonnable étant de 60 jours.

Rations de solvabilité

Deux ratios permettent d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes.

Le ratio de surendettement n°1
Le seuil critique étant de 1,4 année, ce ratio, s'est établi à : 1,57 année en 2020
(1,83 année en 2019 et 2,94 années en 2018)

Le ratio de surendettement n°2
Il permet de déterminer le temps théorique nécessaire au remboursement de la dette, le seuil critique étant de 9 années : 2020 : 5,57 années / 2019 : 11,58 années / 2018 : 31,27 années.

En conclusion

La situation financière de la Commune de Vouhé s'est considérablement améliorée en 2020.
La Capacité d'Auto Financement (CAF) nette est de nouveau positive, le Coefficient d'Autofinancement Courant (CAC) est en dessous du seuil critique et les ratios de surendettement, bien qu'encore élevés mais en diminution, témoignent du désendettement de la commune.

AVRIL 2021

Acquisition de 2 défibrillateurs

La mairie s'est doté de 2 nouveaux défibrillateurs, installés par Hervé Darjo conseiller, pompier professionnel, habilité à cette tâche ainsi qu'à leur maintenance. Un **Défibrillateur** Automatisé Externe (DAE) était déjà implanté dans la cour de la mairie, les 2 salles des fêtes se devaient d'être équipées.

En effet, le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 précise les établissements recevant du public (ERP) soumis à l'obligation de détenir un DAE.

Un **Défibrillateur** Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premiers secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.

Accompagné d'un massage cardiaque, **le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie**. Il est donc indispensable que **toute personne, témoin d'un arrêt cardiaque, initie la « chaîne de survie »** formée des 4 maillons qui procurent aux victimes les meilleures chances de survie :

1/ appel rapide au 15 / 18 ou 112
2/ massage cardiaque rapidement entrepris
3/ défibrillation précoce en utilisant un DAE
4/ prise en charge médicale

Une démonstration sera faite à l'école pour le personnel enseignant par Hervé Darjo. Une nouvelle formation aux gestes de premiers secours est envisagée cette année.

Covid 19—Point de situation sur les contraintes sanitaires

Les restrictions actuellement en vigueur dans 19 départements sont étendues à tout le territoire métropolitain, dès le samedi 3 avril, 19h, et pour une durée de 4 semaines, soit :

Déplacements limités à 10 km, commerces non essentiels fermés après la fin du week-end de Pâques

Les commerces non essentiels, notamment d'habillement, seront fermés sur tout le territoire. Le télétravail sera *« systématisé quatre jours par semaine au minimum, pour tous les emplois des secteurs public et privé où cela est possible »*.

Il sera possible de se déplacer, de se promener, de pratiquer une activité physique individuelle sans limitation de durée dans un rayon de 10 kilomètres autour de chez soi sous réserve de pouvoir présenter un justificatif de domicile. Une attestation de déplacement dérogatoire sera exigée pour se déplacer au-delà des 10 km au sein du département de résidence et jusqu'à 30 km au-delà du département (*pour les personnes résidant aux frontières d'un département)* pour des motifs précis (achats de première nécessité, accompagnement des enfants à l'école, démarches administratives ou juridiques).

Les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive.

Concernant le couvre-feu, il s'applique à l'ensemble du territoire national entre 19h le soir et 6h du matin avec une obligation de présenter une attestation dérogatoire au couvre-feu lors des déplacements (en annexe et à votre disposition en mairie).

Fermeture des établissements scolaires à compter du 5 avril

Comme annoncé mercredi soir par le chef de l'Etat, les écoles vont fermer dès le 5 avril, ainsi que les crèches et les activités périscolaires et extrascolaires, mais les enseignants devront assurer la semaine prochaine des cours à distance. Ensuite, les vacances de printemps auront lieu du 12 au 25 avril pour toutes les zones. Cela concernera aussi les lycées professionnels et les apprentis.

Comme lors du premier confinement, un dispositif d'accueil des enfants des personnels prioritaires, comme les soignants, sera organisé dès la semaine prochaine. Les salariés contraints de garder leurs enfants à domicile faute d'au-

L'association Vouhé en Fête a pris la décision d'organiser le vide-grenier le dimanche 29 août 2021.

En l'état actuel des exigences sanitaires, cette manifestation est autorisée.

Les mesures sanitaires seront bien sûr respectées ; la restauration et la buvette se feront en vente à emporter, nous n'installerons pas de tables ni de bancs.

Les exposants seront installés avec au minimum 1m (2m) de distance entre chaque stand.

Si vous souhaitez participer à l'animation de votre village, venez rejoindre notre équipe de bénévoles, il n'y a jamais trop de bras !

Vous nous aiderez, la veille

- en cuisine à préparer les plats et sandwiches,
- à marquer les emplacements des stands dans les rues de Vouhé,
- à l'installation des structures en toile place de l'église,

et le jour même

- au placement des exposants (tôt le matin !),
- à la vente en restauration et buvette,

le tout dans une bonne ambiance !

Vous pouvez nous contacter : Jean-Jacques 05 46 67 97 53 - Brigitte : 05 46 69 57 19

Merci de nous laisser un message, nous vous recontacterons.

A très bientôt

Vouhé en Fête

« VOUS ET LES PIRATES » est l'association de parents d'élèves du RPI Vouhé / Puyravault.
Tous les membres du bureau ont reconduit leur participation pour cette année et nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre.

Objectifs :
Les actions menées par l'association permettent de récolter des fonds qui seront directement profitables aux enfants car ils subventionnent une partie des projets proposés par les équipes enseignantes.
Cette année étant très particulière, nous n'avons pas pu organiser le Vide-greniers (prévu en mai), la kermesse et notre tombola (prévues en juin).
En conséquence, l'APE n'a pas pu reverser les bénéfices aux écoles du RPI Puyravault / Vouhé.

Pour l'année 2020/2021 - Manifestations organisées :
- Septembre 2020 : Tombola de rentrée
- Recyclage des cartouches d'encre tout au long de l'année scolaire
- Novembre 2020 : Vente de sapins de Noël et vente de madeleines Bijou
- Décembre 2020 : Distribution de chocolats de Noël à tous les élèves, aux enseignants et membres du personnel des écoles

Manifestations à venir :
- Vente de madeleines Bijou
- 09 Mai 2021 Vide-greniers sur Puyravault
- Vente de produits personnalisés par les élèves du RPI
- Vente de pieds de tomates, fraisiers et aromatiques
- 19 Juin 2021 : Fêtes des écoles et kermesse à Vouhé + tombola

N'hésitez pas à consulter notre page Facebook, pour suivre nos différentes manifestations, le menu des cantines, ou tout simplement nous contacter.

L'APE a toujours besoin de bénévoles.
Si vous avez des idées de projets, ou souhaitez vous investir sur une manifestation en particulier, n'hésitez pas ! Vous serez toujours les bienvenus.

Remerciements :
Nous tenons à remercier les deux municipalités pour leurs subventions et la mise à disposition des locaux.
Nous remercions également les équipes enseignantes pour leur collaboration tout au long de l'année.
Nous remercions tous les parents se mobilisant en tant que bénévoles ou en tant que visiteurs aux manifestations.

Nos coordonnées :
ape17700@gmail.com Facebook : Ape Vouhe / Puyravault Présidente : Mme Marie MAINGOT 06 98 29 29 94

S.A.R.L. Menuiserie HIOU

Bonjour à tous et à toutes,

La Menuiserie Hiou est une entreprise artisanale implantée dans la zone du Cluzeau depuis septembre 2013, elle était ancrée dans le cœur du village depuis 1870.

Hé oui, aussi jeune qu'elle puisse paraitre, la Menuiserie a soufflé ses 150 bougies l'année dernière.

Je suis donc la 5ème Génération de menuisier du village depuis 2010. A la suite du départ en retraite de mes parents, Dominique et Suzanne Hiou, la décision est prise de leur laisser une tranquillité bien méritée et de réaliser l'aboutissement du projet conçu par Dominique : construire une menuiserie plus grande et plus adaptée aux ouvrages réalisés. Transmettre un savoir faire et son entreprise.

C'est ainsi que nait un atelier et des bureaux de 1000m² à la sortie de Vouhé en 2013.

L'année dernière, nous avons agrandi notre outil de travail en construisant une extension de 260m² avec un pont roulant pour l'amélioration du travail de nos collaborateurs. Cette extension est principalement dédiée à la fabrication de maisons ossature bois et des charpentes. Nous pouvons ainsi mener à bien notre projet de maison habitat avec des matériaux naturels et notamment avec du béton chaux chanvre.

Dans notre atelier nous fabriquons sur mesure des menuiseries extérieures ou intérieures bois, des cuisines, des charpentes, des maisons ossature bois, des escaliers, des volets dans le respect des règles de l'art et des matériaux.

Grâce à notre équipe dynamique et engagée de 10 salariés fabricants et poseurs, toutes nos réalisations sont uniques, adaptées aux contraintes architecturales et aux attentes de nos clients.

Nous nous engageons quotidiennement dans la sélection des bois travaillés en partenariat avec notre fournisseur vendéen la coopérative UAB, Artipôle Bois ; dans la transmission du savoir faire avec la formation permanente d'apprentis ; dans l'adaptation aux nouvelles technologies et nouveaux matériaux en conservant la qualité de nos fabrications traditionnelles et dans une politique de prix équitables en ajustant devis/facture.

Nous nous attachons à communiquer avec notre clientèle via Facebook, Google My Business et notre site internet : menuiserie-hiou.com sur lesquels nous diffusons régulièrement les photos de nos chantiers et nos ouvrages avec l'accord de nos clients.

Si vous désirez découvrir notre entreprise ou si vous avez un projet à réaliser, nous serons heureux de vous accueillir sur simple rendez-vous au 05 46 68 94 95 ou directement au bureau ouvert de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour lutter contre l'épidémie, téléchargez
#Tous AntiCovid

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Valable en France métropolitaine (hors Outre-mer)

En application de l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Nom et prénom : .....
Date de naissance : ..../..../.....
Adresse du domicile : .....

Je me déplace pour l'une des raisons suivantes :

	Entre 6h et 19h	Entre 19h et 6h
1 Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général - Déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'enseignement ou de formation. - Déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons. - Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle. - Déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.	☐	☐
2 Santé (consultations et soins) - Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.	☐	☐
3 Motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants, situation de handicap - Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires, ou pour la garde d'enfants. - Déplacements de personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.	☐	☐
4 Convocation judiciaire ou administrative, démarches ne pouvant être menées à distance - Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, pour se rendre dans un service public ou chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peut être réalisé à distance.	☐	☐
5 Déménagement - Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile. - Déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, ne pouvant être différés.	☐	
6 Achats, établissements culturels ou lieux de culte *(au sein de mon département*)* - Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité, pour les retraits de commandes, ou pour bénéficier de prestations de service. - Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel ouvert ou un lieu de culte.	☐	
7 Activité physique, de plein air, promenade *(dans un rayon de 10 kilomètres autour de votre domicile)* - Déplacements liés à la promenade, à l'activité physique individuelle, à l'activité de plein air, aux besoins des animaux de compagnie. *Vous ne devez remplir l'attestation pour ce motif que si vous ne pouvez présenter un justificatif de domicile.*	☐	
8 Animaux de compagnie, le soir et la nuit - Déplacements brefs pour les besoins des animaux de compagnie (dans un rayon de 1 kilomètre autour du domicile).		☐

** Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, une tolérance de 30 kilomètres au-delà du département est acceptée.*

Le : ..../...../2021 à ..... h .....
Signature :

La recette du mois – Les Cornuelles

Spécialité de la région Poitou-Charentes, ce gâteau est proposé au moment des Rameaux.

Ingrédients

Pour 20 cornuelles :
. 1 kg de farine
. 400 g de sucre
. 300 g de beurre
. 1 pincée de sel
. 4 jaunes d'oeufs
. 2 oeufs entiers
. 10 g de levure chimique

Préparation

- Mélanger le beurre, le sucre et le sel sans faire blanchir le mélange.
- Mettre dessus la farine et sabler la pâte avec les doigts.
- Ajouter les jaunes d'œufs et les œufs entiers.
- Ajouter la levure chimique.
- Étendre la pâte sans qu'elle devienne élastique.
- Découper des triangles.
- À l'aide d'un emporte-pièce, percer un trou en son milieu.
- Ajouter des grains d'anis aux extrémités de la cornuelle.
- Cuire au four à 180 ° (th.6) jusqu'à ce que la pâte devienne dorée.

Servir tiède ou froid.

A vos Méninges !

9	3				1	4		
6								
		4					1	2
2	9		4			7	5	3
			8	5	9			
5	4	6			3		9	8
4	7					6		
								4
		3	9				2	7

1	2	7	6	9	8	3	4	5
3	6	8	4	1	5	2	9	7
9	5	4	2	3	7	6	8	1
6	8	2	9	5	1	7	3	4
7	1	5	3	4	2	9	6	8
4	3	9	7	8	6	5	1	2
2	9	3	1	7	4	8	5	6
5	7	1	8	6	9	4	2	3
8	4	6	5	2	3	1	7	9

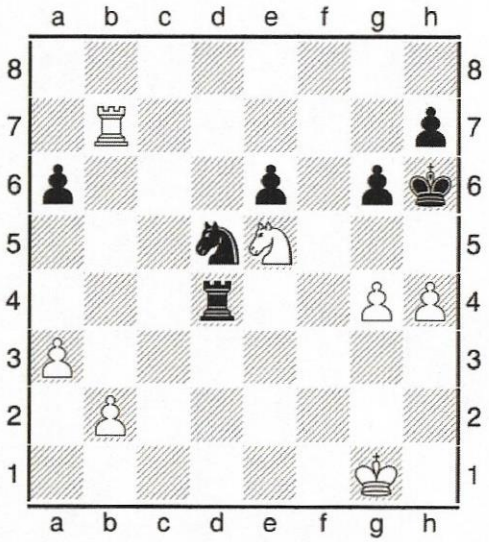

Les blancs font MAT en 2 coups !

Solution de janvier :

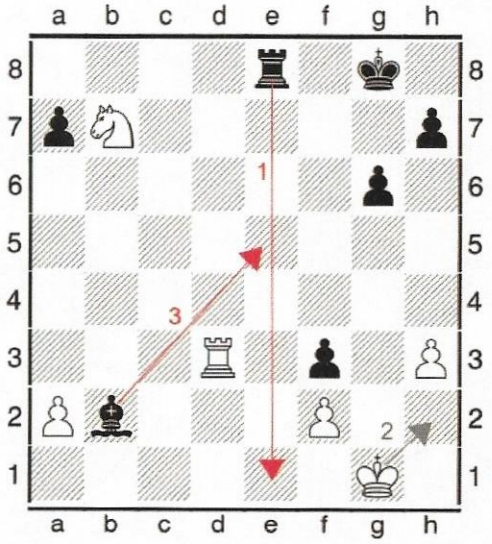

Les noirs font MAT en 2 coups :

1.Te1+ 2.Rh2 Fe5#

Les principales décisions du Conseil Municipal du 16 Mars 2021

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Février 2021

Vote du compte de gestion 2020 - Vote du compte administratif 2020 – Affectation du résultat 2020 au budget 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Thierry Blaszezyk déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives : vote à 15 voix pour, et arrête les résultats définitifs tels que présentés ;

après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent,
Décide par 15 voix pour, d'affecter ce résultat au budget primitif de l'exercice 2021.

Vote du taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables en 2021
Décide par 15 voix pour de maintenir

La Taxe foncière communale et départementale cumulées (bâti)	à 41,21 %
La Taxe foncière communale et départementale cumulées (non bâti)	à 58,88 %

Vote du budget 2021

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la commune de Vouhé, le Conseil Municipal délibère sur le budget de la Commune de Vouhé pour l'année 2021 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et dépenses comme suit :

Investissements		Fonctionnement	
Dépenses	395 325,17 €	Dépenses	641 057,58 €
Recettes	395 325,17 €	Recettes	641 057,58 €

Décide d'adopter à 15 voix pour le budget primitif 2021

Autorisation de perception des subventions en nature, dons et legs reçus par la commune

Monsieur le Maire, au vu de la demande de plusieurs administrés, demande au Conseil de délibérer sur les futurs subventions, dons et legs pouvant être perçus par la commune.
Le Conseil, après en avoir délibéré décide d'accepter à 15 voix pour.

Droit de préemption « 15 rue de la Chaume Olive »

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption sur cet immeuble.

Retrouvez l'intégralité du compte rendu affiché en mairie et sur le site internet
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 22 Avril à 19h45 en salle du Conseil

Le Carnet voyacais

Décès

Monsieur Jean-Paul GORIOUX est décédé le 31 Mars 2021 à l'hôpital de Poitiers.

Ses obsèques religieuses ont été célébrées en l'église de Surgères, mercredi 7 Avril, suivies de l'inhumation au cimetière de Vouhé.

Gestion du site internet Ketsia
L'application ILLIWAP Lindsay

Rédaction et mise en page :
La commission communication et Chrystelle notre secrétaire